



3.1.1.8. Coût du SPITEX (aide et soins à domicile) à la charge de l'assurance obligatoire des soins en Valais

3. Assurance-maladie > 3.1. Coûts AOS

Date de mise à jour

04.05.10.

Définition et méthode

Cet indicateur présente l'évolution du coût du SPITEX (aide et soins à domicile) à la charge de l'assurance obligatoire des soins, en Valais, en millions de francs de 1996 à 2008. Puis il montre l'évolution du coût par habitant en Suisse et en Valais de 1997 à 2008. Il compare enfin le coût par habitant du Valais aux autres cantons suisses en 2008.

Les assureurs-maladie prennent en charge les frais de soins à domicile effectués par des infirmières salariées des centres médico-sociaux régionaux (SPITEX) et des infirmières indépendantes.

Afin de pouvoir comparer les coûts engendrés par les Valaisans avec la moyenne suisse, ces données ont été divisées par la population assurée¹.



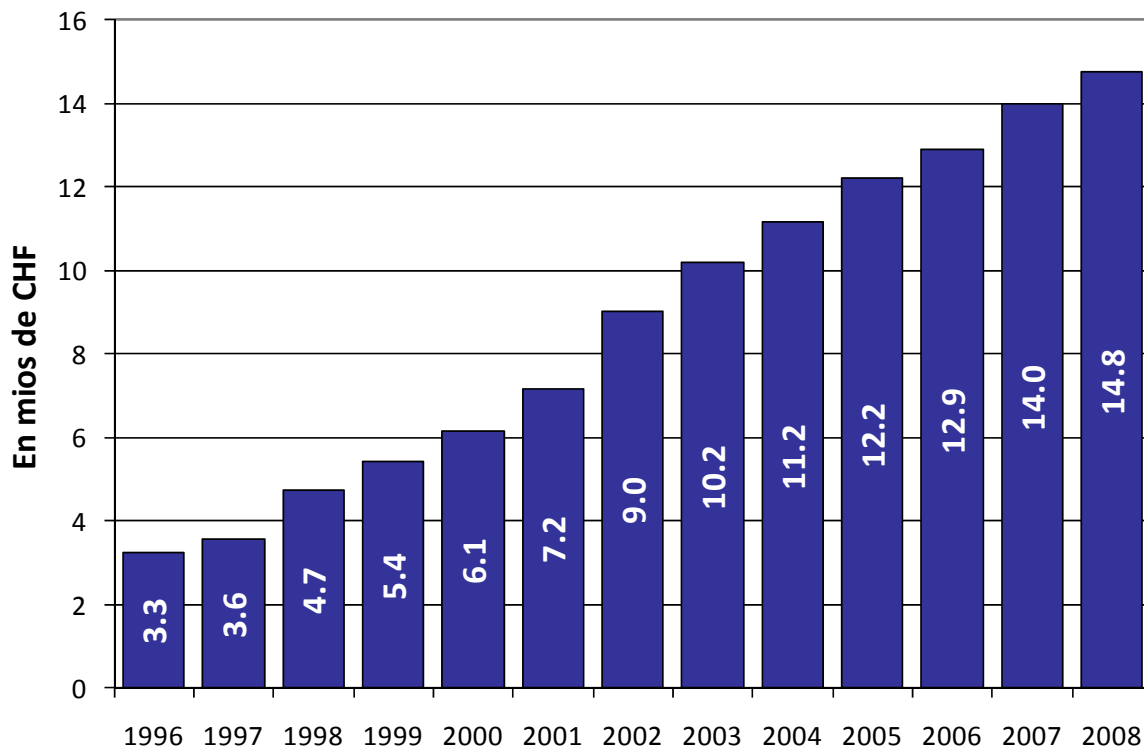


Données et commentaires^{ii, iii}

Evolution du coût du SPITEX (aide et soins à domicile) à la charge de l'assurance obligatoire des soins, en Valais, 1996-2008	
Année	En mios de CHF
1996	3.3
1997	3.6
1998	4.7
1999	5.4
2000	6.1
2001	7.2
2002	9.0
2003	10.2
2004	11.2
2005	12.2
2006	12.9
2007	14.0
2008	14.8

Source : santésuisse, 2009

Figure 1. Evolution du coût des SPITEX (aide et soins à domicile) à la charge de l'assurance obligatoire des soins, en millions de CHF, en Valais, 1996-2008

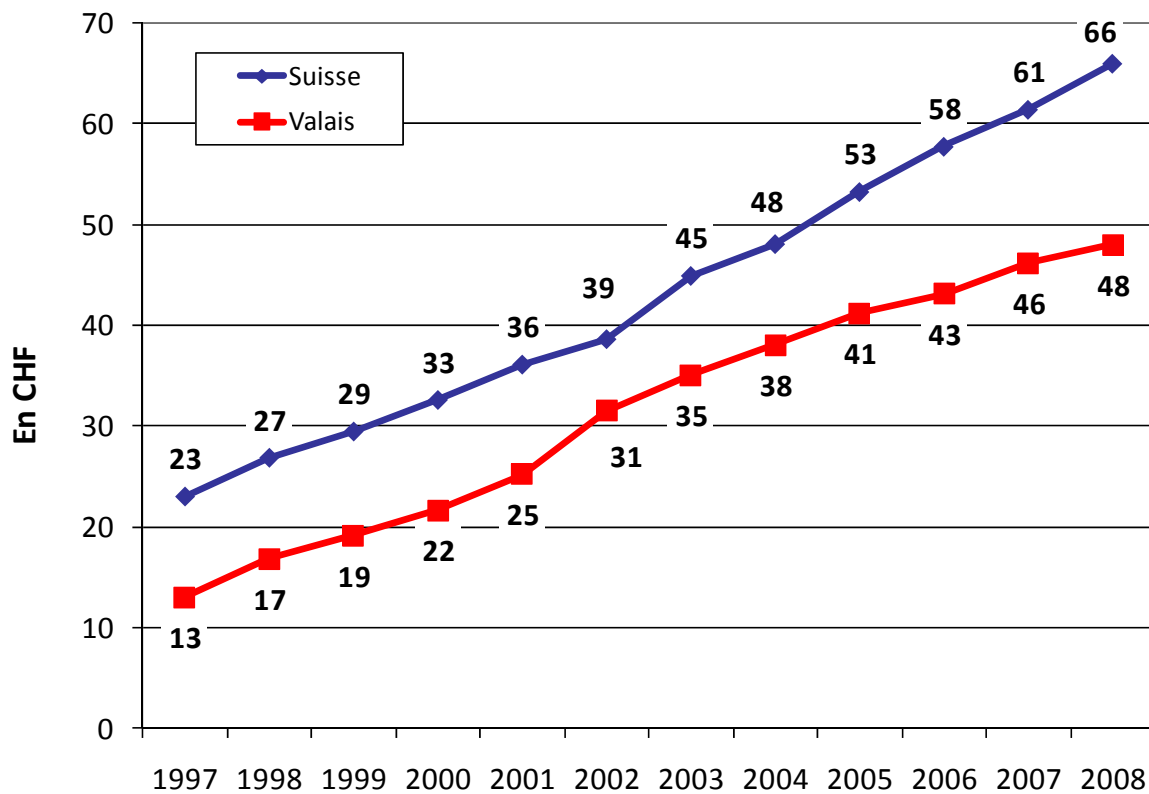




Evolution du coût du SPITEX (aide et soins à domicile) à la charge l'assurance obligatoire des soins, en CHF, par habitant, en Suisse et en Valais, 1997-2008		
Année	Suisse	Valais
1997	23.0	13.0
1998	26.9	16.8
1999	29.5	19.1
2000	32.6	21.7
2001	36.1	25.2
2002	38.6	31.5
2003	44.9	35.1
2004	48.1	38.0
2005	53.3	41.2
2006	57.7	43.1
2007	61.4	46.2
2008	66.0	48.0

Source : santésuisse, 2009

Figure 2. Evolution du coût du SPITEX (aide et soins à domicile) à la charge de l'assurance obligatoire de soins, en CHF, par habitant, en Suisse et en Valais, 1997-2008



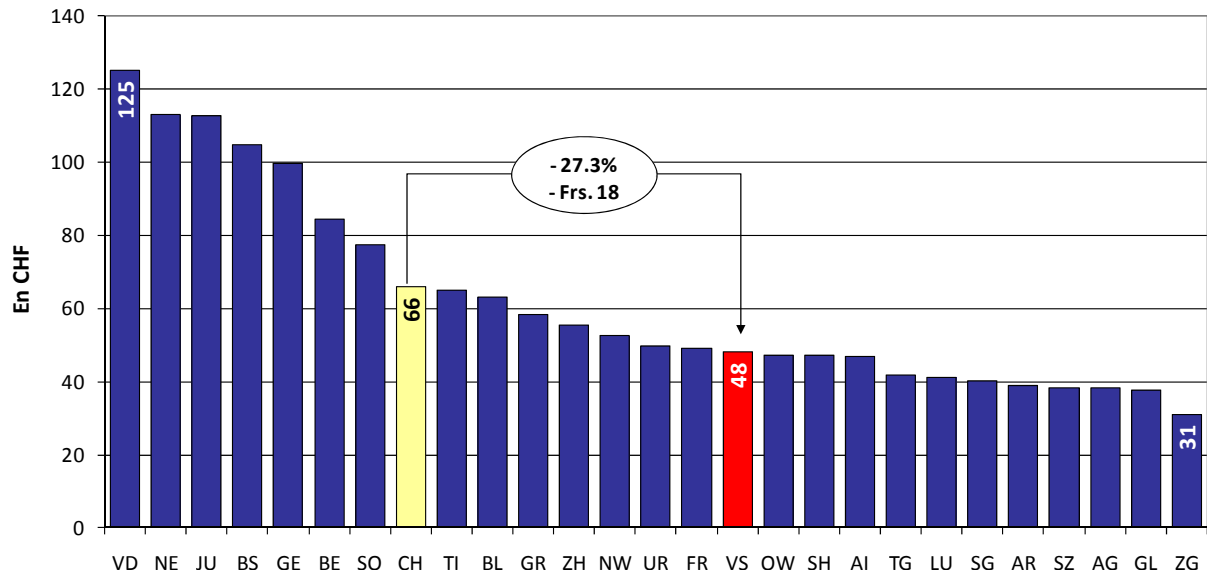


Coût du SPITEX (aide et soins à domicile) à la charge de l'assurance obligatoire des soins, en CHF, par canton et par habitant, 2008		
Canton	Coût par habitant	Indice (Suisse = 100)
VD	124.9	189.2
NE	113.1	171.3
JU	112.5	170.4
BS	104.6	158.5
GE	99.6	151.0
BE	84.3	127.7
SO	77.3	117.1
CH	66.0	100.0
TI	65.0	98.4
BL	63.2	95.8
GR	58.4	88.5
ZH	55.4	83.9
NW	52.4	79.5
UR	49.7	75.3
FR	49.1	74.4
VS	48.0	72.7
OW	47.3	71.6
SH	47.1	71.4
AI	46.7	70.8
TG	41.8	63.3
LU	41.2	62.4
SG	40.3	61.1
AR	38.8	58.8
SZ	38.4	58.1
AG	38.3	58.0
GL	37.7	57.1
ZG	31.1	47.1

Source : santésuisse, 2009



Figure 3. Coût du SPITEX (aide et soins à domicile) à la charge de l'assurance obligatoire des soins, en CHF, par canton et par habitant, 2008



De 1996 à 2008, le coût des soins à domicile (SPITEX) à la charge de l'assurance obligatoire des soins en Valais a augmenté de 11.5 millions de francs (+ 352.6%). En 2008, le coût par habitant en Valais est inférieur de 27.3% à la moyenne suisse.

Sources

Datenpool 2008, santésuisse, 2009.

Obligation de s'assurer, Office fédéral de la santé publique (OFSP), Berne, 2009, <http://www.bag.admin.ch/themen/krankenversicherung/06377/index.html?lang=fr>.

ⁱ Selon la méthodologie de santésuisse. Selon l'OFSP, « Toute personne domiciliée en Suisse a l'obligation de s'assurer. [...] Toute personne qui arrive en Suisse, pour y séjourner, doit s'assurer dans un délai de trois mois. Les parents bénéficient du même délai pour affilier leur nouveau-né. [...] ». Les personnes comprises dans cette définition correspondent à celles englobées dans la définition de la population résidente permanente (cf. indicateurs du chapitre 1.2.).

ⁱⁱ De 1997 à 2002, les statistiques ont été calculées selon les dates de facturation/paiement. Dès 2003, elles s'effectuent selon les dates de traitement.

ⁱⁱⁱ Pour une meilleure lisibilité, les valeurs présentées sur les graphiques sont arrondies. Les différences et les pourcentages ont cependant été calculés à partir des valeurs réelles. Il peut en découler des différences.